

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 juin 2008 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.S.
2021-12-13

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue le lundi 13 décembre 2021 à 17h30, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière assistent également à cette assemblée.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.

La greffière dépose au conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 06 décembre 2021

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu le lundi **13 décembre 2021 à 17 h 30** à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1. Acceptation de l'ordre du jour.
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 018-2021 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 019-2021 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2022. »
4. Levée de la séance.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

Rs.2021-12-437

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 018-2021.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 018-2021 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon projet de règlement intitulé : « Règlement 018-2021 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages », qui sera adopté à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 019-2021.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 019-2021 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2022;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 019-2021 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2022 », qui sera adopté à une séance subséquente.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et quarante minutes (17;40)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière